

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

MAIRIE  
de  
NEUILLY LE RÉAL

☎ 04 70 43 81 47

Fax 04 70 43 83 50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Date de convocation 19/11/2010
Date d'affichage 19/11/2010

L'an deux mil dix,

le vingt six novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.

**Étaient Présents :** MM. GONNOT, GARNIER, BAUDOIN, Mme BARON, MM. DUPUIS, GALLAUD, Mme CLAYEUX, MM. STYRANEC, FIGERE, Mmes VIDAL, GUITTON, DE CHACATON, M. LEFEBVRE formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 13

Votants 14

**Absent excusé :**

M. CHABERT a donné pouvoir à M. GALLAUD.

M. LEFEBVRE est élu secrétaire de séance.

**Débat Public RCEA  
RCEA**

Pour la mise à deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon/Chalon sur saône (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public.

**Considérant :**

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour.
- Un trafic de poids lourds égal à 45 % du trafic total, alors que la moyenne nationale ressort à 12 %. Ce trafic étant composé essentiellement par un trafic de transit.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.  
En 2010, alors que la longueur de la RCEA sur le territoire communal de Neuilly le réal ne dépasse pas 600 M, un accident mortel est survenu début juillet sur ce tronçon.
- Une absence d'aires de repos, et d'aires de services destinées aux usagers de cette route.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département, et en particulier de l'agglomération Moulinoise située au carrefour de la RCEA et de la RN7, dû aux dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement.

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent le patrimoine routier départemental et la sécurité des déplacements.
- Qu'en cas de non mise en concession de la RCEA, sa réalisation à deux fois deux voies mettraient de très nombreuses années.
- La mise à deux fois deux voies, d'une part, accroîtrait la sécurité des usagers, et d'autres parts permettrait d'économiser du carburant en fluidifiant le trafic, et limiterait ainsi les émissions de Co2.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de NEUILLY LE REAL réuni le 26 novembre :

**Demande :**

- Que cette délibération soit adjointe au débat public mené actuellement.
- La réalisation urgente de cette mise à deux fois deux voies de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier, par sa mise en concession.
- La conservation de tous les échangeurs existants sur le département de l'Allier.
- Le transfert de l'échangeur situé à Montbeugny, au croisement avec la route départementale N° , afin de faciliter l'accès à la zone d'activités LOGIPARC03, dont Moulins Communauté a lancé la réalisation sur des terrains dont elle est propriétaire face à l'aérodrome de Toulon/Montbeugny.  
Cette zone d'activité logistique sera embranchée avec le réseau ferré, et doit à terme fonctionner comme un « port à sec ». La multi-modalité rail/route répond aux exigences prévues par le Grenelle de l'environnement.  
Moulins communauté a signé la charte des zones d'activités à haute qualité environnementale avec le Conseil régional d'Auvergne.
- La réalisation dans le cadre de la concession de l'échangeur avec la RN7 à Toulon sur Allier. Il serait inconcevable que l'échange de circulation entre ces deux axes nationaux considérés comme prioritaires dans le projet de SRIT, ne soit pas réalisé simultanément avec la réalisation de la RCEA.
- La réalisation au droit de cet échangeur d'une véritable aire de services destinés aux usagers de ces deux voies nationales. Le fait de regrouper le flux rendra plus facile l'installation des services.
- La gratuité des déplacements locaux.
- La continuation des travaux prévus dans les programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et la poursuite des travaux d'aménagement.

- L'attribution de la contribution de 200 millions d' Euros que l'Etat envisage d'apporter pour la réalisation de la branche nord, et la subvention d'équilibre soient dans l'éventualité où la mise en concession ne serait pas effective, consacrées à la mise en deux fois deux voies de la section Toulon sur Allier/Dompierre sur Besbre, section la plus accidentogène.

Le Conseil de Neuilly le réal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Pour extrait conforme,  
le Maire

